

Postulat Olivier Epars et consorts sur la biodiversité et les moyens mis en oeuvre par le canton ou, quand Vaud quittera-t-il la queue du peloton ?

Texte déposé

A lire certaines statistiques et informations nationales — Office fédéral de la statistique 2011 et Conférence des délégués à la protection de la nature et du paysage 2012 — on se rend compte que le canton de Vaud se trouve dans le trio de queue pour les moyens mis en œuvre pour la protection de la nature et du paysage. En effet, il ne consacre que 0,05% de ses dépenses à ces postes, soit cinq fois moins que le canton de Genève ou presque trois fois moins que le canton de Berne, canton assez similaire. Pour le nombre d'ETP par surface de territoire, il ne se trouve derrière lui que les cantons des Grisons et du Valais. Ces deux cantons, avec beaucoup de montagnes, nécessitent évidemment moins de moyens pour la protection de la nature, les projets y étant moins nombreux proportionnellement au territoire.

Nous savons que, dans ce type de statistiques, tous les moyens mis en œuvre ne sont peut-être pas forcément identifiés car, pour les ETP parfois, il peut y avoir des personnes qui sont engagées avec un contrat d'une durée déterminée et qui vont peut-être ne pas figurer dans la statistique. Si l'on prend les budgets 2012 à 2015 — depuis que la Direction générale de l'environnement (DGE) existe sous l'UB 005 — on ne voit pas d'ETP qui aient été mis pour la nature et le paysage et le montant « travailleurs temporaires » est passé de 567'000 francs à 770'000 francs, soit environ 1,75 ETP. Toutefois, la réalité ne doit pas être bien loin de ces statistiques 2011 ; le canton de Vaud met peu de moyens, tant financiers que humains, pour la protection de la nature et du paysage alors que ceux-ci, particulièrement avec cette pleine croissance économique qui a lieu depuis presque dix ans, sont mis sous pression par de nombreux projets.

Au vu de ce *benchmarking*, je me demande si le Conseil d'Etat se donne vraiment les moyens pour arriver à réaliser ce qui est nécessaire pour le maintien de la biodiversité dans ce canton et les objectifs fixés par la Confédération pour 2020. Par exemple, le canton a-t-il les moyens de vérifier, dans les très nombreux projets impactant la nature, que les mesures de compensation demandées sont mises en œuvre ?

Dans l'interpellation du député R. Mahaim déposée lors de l'année mondiale de la biodiversité, à laquelle le Conseil d'Etat avait répondu fin 2011, le Conseil d'Etat disait « qu'il veillerait à ce que les services disposent des ressources et moyens suffisants dans le cadre du budget de fonctionnement pour atteindre les objectifs annoncés par la Confédération ».

Il disait également « accorder un statut de protection cantonale aux quelque 400 biotopes et sites marécageux » et aussi « qu'il aurait un plan d'action de la Nature demain en 2012 pour préserver, restaurer et mettre en réseau ces objets. Il précisera en particulier les cibles à atteindre à l'horizon 2020, les moyens nécessaires et les responsabilités relatives incombant aux différents départements ».

Au vu de sa situation biogéographique, le canton a une importance particulière, ce qui fait que d'être en queue de peloton est encore plus préoccupant.

Depuis la refonte des services au sein de la DGE en trois divisions, la division biodiversité a été créée au sein de la Direction des ressources et du patrimoine naturels (DIRNA) et c'est avant tout elle qui est chargée des mesures pour défendre ou favoriser la biodiversité dans notre canton. Mais on sait aussi que la biodiversité n'a cours pas seulement dans cette division mais aussi dans celle des forêts et dans celle s'occupant des eaux.

La nouvelle période de conventions - programme va être mis sur pied cette année pour la période 2016-2019. On sait que la Confédération dans ce cadre peut financer entre autres des ETP. Il paraît important que le Conseil d'Etat nous fasse un rapport et qu'il fasse des propositions pour que le canton

sorte de cette queue du peloton le plus rapidement possible, l'arrivée n'étant plus trop éloignée puisque se situant en 2020.

D'avance je l'en remercie.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

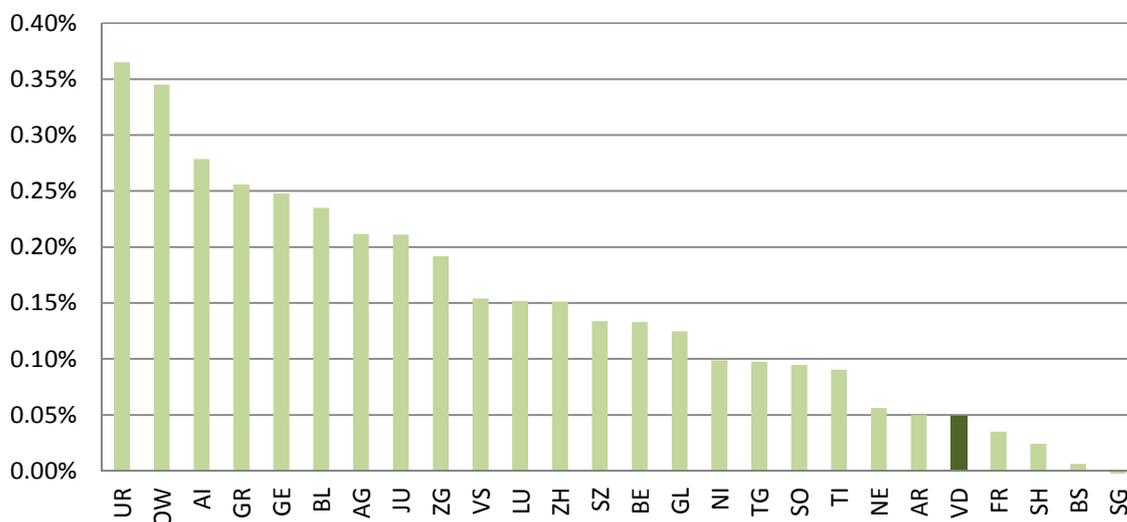
*(Signé) Olivier Epars
et 22 cosignataires*

Développement

M. Olivier Epars (VER) : — Sur le front de la biodiversité, le canton de Vaud n'est malheureusement pas en tête du peloton des cantons suisses. Pour preuve, voici deux tableaux de statistiques.

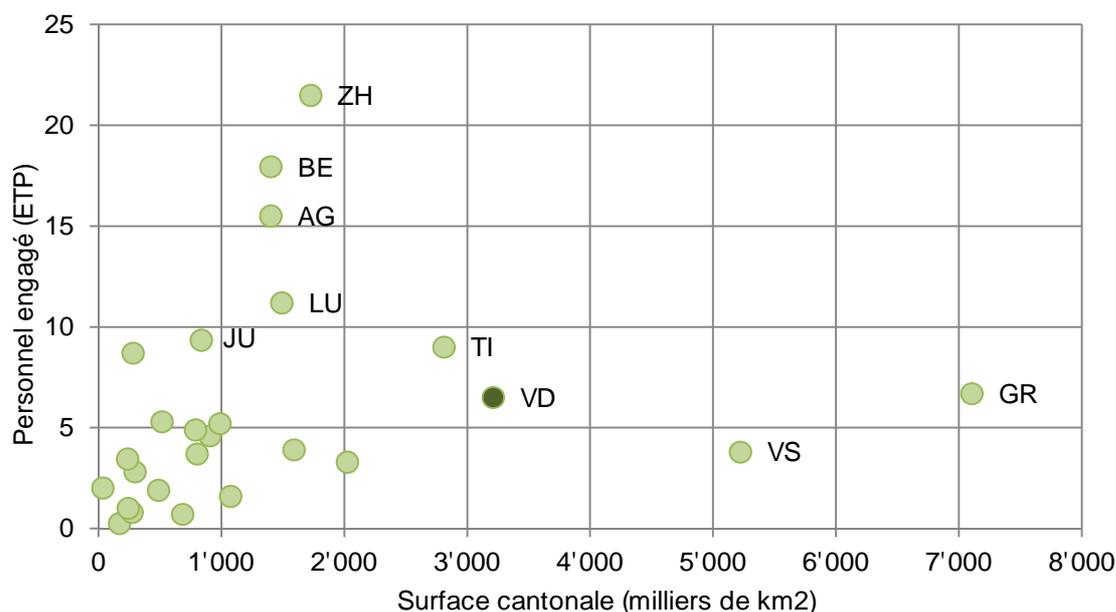
Part des dépenses cantonales pour la protection de la nature et du paysage (avec les recettes) Source : OFS 2011.

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/21/02/ind32.indicator.72405.html>



Personnel engagé (ETP) en fonction de la surface cantonale

Source : KBNL, Conférence des délégués à la protection de la nature et du paysage 2012



Le premier graphe montre les moyens mis en œuvre pour la nature et le paysage, en fractions de pourcents du budget. Vous voyez Vaud tout à droite, parmi les derniers cantons, avec 0,05% de son budget consacré à soutenir la biodiversité via la protection de la nature et du paysage. Il s'agit donc de l'engagement financier.

Le deuxième graphe que je vous montre concerne les moyens humains. Il montre le nombre des ETP (emplois temps plein) en fonction de la surface du territoire cantonal. A nouveau, Vaud est parmi les derniers en nombre d'ETP. Les cantons qui se situent encore derrière lui sont des cantons essentiellement montagnards, tels que le Valais et les Grisons. Le Tessin est également très proche. Ce sont tous des cantons qui nécessitent moins de moyens du fait qu'ils ont une grande surface de montagne comptant peu de projets impactant la nature et le paysage.

La situation du canton de Vaud est donc peu reluisante, d'autant plus que, du point de vue biogéographique, notre canton est très important pour la Suisse. En effet, il contient toutes les régions biogéographiques que l'on peut trouver en Suisse. Sur le graphe, vous voyez que Berne, par exemple, soit un canton biogéographiquement assez proche du canton de Vaud, consacre trois fois plus de moyens à la nature et au paysage.

Certes, ces graphes datent déjà de 2011, c'est-à-dire il y a trois ou quatre ans. Néanmoins, depuis lors, comme vous le savez, une réorganisation a eu lieu au sein de l'administration, avec la création de la Direction générale de l'environnement (DGE) dans laquelle sont intégrés la nature et le paysage. Les choses s'améliorent donc légèrement. Mais, au vu des budgets que j'ai consultés depuis 2011, la situation n'a pas fondamentalement changé. De plus, dans notre canton, comme vous le savez bien, nous avons un fort développement économique — ce qui est une bonne chose quant au fond — mais quant à la forme, cela engendre une grande pression sur la nature et les paysages. Ces derniers sont impactés par de nombreux projets et, parfois, vu le peu de moyens dont l'administration dispose, elle n'arrive pas à suivre tous les projets et donc, trop souvent, les associations doivent faire le travail à sa place. J'estime que, dans un canton aussi riche qu'est le Pays de Vaud, cela ne devrait pas exister.

Déposée en 2010 par mon collègue Raphaël Mahaim, une interpellation posait un grand nombre de questions importantes et justes. Si les réponses apportées à l'époque, en 2011, étaient satisfaisantes qu'en est-il maintenant dans les faits ? J'aimerais bien le savoir et c'est pour cette raison que je demande un rapport au Conseil d'Etat. Il nous avait été dit, en particulier, qu'un exposé des motifs et projet de décret figurait dans la planification financière et j'aimerais savoir ce qu'il en est. Il paraît nécessaire d'établir ce rapport maintenant, car nous sommes dans la dernière ligne droite. Pour rappel, les objectifs de biodiversité de la Confédération sont pour 2020 ; or, nous commençons l'année 2015. Vous voyez donc qu'il reste fort peu de temps, d'autant moins que la dernière période 2016-2019 sera tout prochainement discutée avec la Confédération, concernant les moyens financiers.

Je terminerai en disant que le canton de Vaud n'a pas encore protégé tous ses biotopes d'importance nationale. Aux Mosses, par exemple, on accepte de mettre des canons à neige dans les marais ! Voire même dans un site très protégé que je connais bien — les Grangettes — on essaie d'affaiblir la protection en autorisant ou en voulant autoriser l'exploitation du gravier. En bref, de nombreuses choses sont à améliorer et c'est pourquoi j'aimerais que le Conseil d'Etat nous fasse des propositions en ce sens.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.